



Tromperie d'un maire en matière d'un p.l.u

Par **tromperie**, le **02/09/2008** à **07:02**

Bonjour

Un maire nous a trompé lors de l'établissement du PLU de la commune

Il a enclavé notre terrain en le rendant inconstructible (zone agricole) en nous objectant un périmètre de protection d'un puit d'eau non utilisé par la commune

De bonne foi nous avons entièrement fait confiance et n'avons à l'époque même pas rencontré la Commissaire Enquêteur de l'époque.

Le maire que nous avons rencontré pour lui faire part que seul notre terrain était enclavé pour cette raison nous a calmé en nous disant que s'il y avait dans les années à venir une révision du PLU il réintégrerait notre terrain dans le PLU

3 ans après a lieu une révision simplifiée du PLU et le maire cette fois nous précise que notre terrain ne pourrait être réintégré que s'il s'agissait d'une révision générale...

Dépités je contacte la DDAS qui à notre grande surprise nous certifie que le périmètre de protection du fameux puit invoqué lors de la première révision avait été annulé en 1986 à la demande du maire soit 19 ans avant la mise en place de ce PLU

Nous avons été trompés 2 fois

1 protection inexistante

2 nous dire que notre terrain serait intégré lors d'une prochaine révision alors qu'il faut une révision générale pour cela et pas "simplifiée"

De surcroît tout s'est fait de vive voix, **EN TOUTE CONFIANCE** et sans aucun écrit
Que faire?

Merci et toutes mes excuses pour ce long laius

Cordialement